



## Visa d'Affaires

Ce visa est valide pour une période de deux (2) mois, renouvelable en Argentine.

Conditions:

1. Formulaire de demande de visa dûment rempli ([télécharger](#)).
2. Passeport valide.
- 3a) Lettre d'invitation de la compagnie/organisation en Argentine. Cette lettre doit être soumise en original et en espagnol, la signature du représentant doit être légalisée par notaire compétent et la signature du notaire légalisée par la [Chambre des notaires](#), avec l'information suivante:
  - a) Le nom, prénom, nationalité et N° de passeport du requérant.
  - b) Une brève description de l'activité à réaliser en Argentine.
  - c) Période du séjour en Argentine.

**Note:** La compagnie ou l'organisation en Argentine doit être inscrite auprès du "Registro Nacional Unico de Requirentes de Extranjeros (RENURE)" de la "Dirección Nacional de Migraciones" (Autorité de l'Immigration); compagnies ou organisations qui ne sont pas inscrites doivent contacter:

- a) "Registro Nacional Unico de Requirentes de Extranjeros" téléphone de contact: +54 11 4317- 0200/0303/0263 ou
- b) "Dirección General de Asuntos Consulares" du "Ministère d'Affaires étrangères, commerce international et culte" téléphone de contact: +54 11 4819-7000 (Poste 8280 ou 3118) courriel: [digac@mrecic.gov.ar](mailto:digac@mrecic.gov.ar)

**Dans le cas où ce Consulat Général ne recevrait pas la confirmation de l'inscription, nous serons dans l'impossibilité de vous accorder le visa.**

3b) Dans le cas où vous n'avez pas l'invitation de l'Argentine:

Lettre rédigée à l'attention du Chef de la Section Consulaire, faisant la demande du visa transitoire.

Cette lettre doit contenir:

1. Une confirmation que toutes les dépenses seront assumées par la compagnie/organisation.
2. Le nom, prénom, nationalité et N° de passeport du requérant.
3. Le poste que le requérant occupe dans l'entreprise.
4. Période du séjour en Argentine.

**Note:** Cette lettre doit être signée par un responsable, autre que le demandeur et rédigée ou traduite en espagnol. De plus, elle doit être signée devant un Notaire et légalisation avec l'[Apostille de la Haye](#).

- 4) Copie de la réservation du billet/itinéraire (aller-retour).
- 5) Copie de la réserve d'Hôtel.
- 6) Références bancaires si le requérant n'a pas une entreprise qui le représente.
- 7) Montant à payer : 100 CHF
- 8) Deux (2) photographies.